

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 30 Mars 2009

Objet : L'an deux mille neuf et le **trente Mars**
à **17 heures 30**

Budget Primitif 2009 **Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON**

0903/04 **Présents ou représentés :**
MM. THAON,CORNIGLION,ESTROSI,GINESY,IPPOLITO, MARY,MANFREDI,MANGIAPAN,MORANI,MORIN,SPINELLI, VEROLA,VICTOR, MMES SATTONNET, BRUNN-ROSSO,CHESNAIS,COLLE, EL HEFNAOUI,FORESTIER,RENAUDO.

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat Mixte pour l'année 2009.

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2009 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	1 625 000.00 €
	Investissement	28 000.00 €
Total		1 653 000.00 €
RECETTES :	Fonctionnement	1 625 000.00 €
	Investissement	28 000.00 €
Total		1 653 000.00 €
VOTE : Pour = 19		
Abstention = 1		
Contre = 0		

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président
Jean THAON

